



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
Métropole Aix-Marseille-Provence

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 FEVRIER 2024

(Séance tenue dans les conditions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, MARTINE HENON, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : DOMINIQUE ALLIBERT A MARTINE HENON, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN-CHARLES FIARD A MARIE SEDANO, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : /

Monsieur le Maire commence par accueillir l'ensemble des personnes présentes. Il rappelle que, comme précisé lors de la convocation, et avant d'entamer la séance du conseil qui ne contient qu'un seul point, il va être présenté à titre liminaire un projet important pour la commune : celui de la construction de la nouvelle gendarmerie, présentée par le cabinet Ri2L, l'équipe retenue suite à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire retrace l'historique du projet et passe la parole au cabinet d'architectes. Ceux-ci présentent l'agence puis le projet architectural et les principes fonctionnels et répondent aux questions posées par les élus.

Interventions à retrouver de 00:00:30 à 00:20:02 sur l'enregistrement mis en ligne.

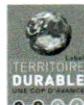
Ceci terminé, Monsieur le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint, et déclare à 18h55 que la séance est ouverte. Monsieur le Maire propose ensuite de désigner Thibault DEMARIA comme secrétaire de séance et procède au vote.

Thibault DEMARIA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du Conseil du 16 janvier 2024.

Madame Annie MOUTHIER fait la remarque que cette fois-ci les conseillers d'opposition voteront le PV car il y a bien une synthèse des propos échangés même si elle aurait aimé plus de détails concernant la santé et la prévoyance. Monsieur le Maire note et propose que l'on passe au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



Monsieur le Maire et Thibault DEMARIA, secrétaire de séance lors du conseil municipal du 16 janvier 2024, signent le procès-verbal ainsi approuvé.

Monsieur le Maire propose ensuite que l'on passe à l'ordre du jour.

Interventions à retrouver de 00:20:03 à 00:22:10 sur l'enregistrement mis en ligne.

DEVELOPPEMENT URBAIN, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

URBANISME

Madame Marie SEDANO prend la parole pour présenter le point à l'ordre du jour qui porte sur les dernières et ultimes modifications que souhaite apporter la commune de Venelles au PLUi et qui vont être portées au niveau de l'enquête publique. Avant de lire la délibération proposée, elle retrace le contexte et l'historique de ce document de travail imposant. Elle s'appuie sur une présentation visuelle et rappelle que le travail a été initié en 2018 par la Métropole Aix-Marseille Provence. Elle présente les différentes étapes et les constituantes du PLUi : PADD, OAP, partie règlementaire et cartographique. Elle redonne les dates clés et les étapes à venir et souligne le travail fait en concertation avec les communes pour s'assurer que tout ce qui était intégré au PLUi était bien compatible avec ce qui était présent avant dans les PLU locaux. Elle rappelle enfin les dates, horaires et lieux de permanence de l'Architecte Conseil, Monsieur Marcel Germain, au sein de la Mairie avant de lire la délibération qui suit :

N°D2024-023 ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DU PAYS D'AIX – CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE VENELLES A L'ENQUETE PUBLIQUE

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n°URB 002-3841/18/CM du 18 mai 2018, le Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix, définissant également les objectifs poursuivis par ce document d'urbanisme, ainsi que les modalités de concertation avec le public.

Ce PLUi couvre l'ensemble du périmètre du Pays d'Aix, soit 36 communes, à savoir : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-Le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Saint-Marc-Jaumegarde, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles.

Après avoir tiré le bilan de cette concertation par délibération n° URBA-001-14807/23/CM du 12 octobre 2023, le Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence de la même séance a arrêté le projet de PLUi du Pays d'Aix par délibération n° URBA-002-14808/23/CM.

Préalablement à son approbation, le projet de PLUi fera l'objet d'une enquête publique prévue du 20 février à 09H00 au 4 avril à 12H00.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal entend solliciter, dans le cadre de l'enquête publique précitée, les modifications et corrections listées en annexe du présent rapport, visant à établir un projet de PLUi le plus en adéquation possible avec les caractéristiques et enjeux spécifiques à la commune de Venelles.

Visas :

Oui l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-3; L 2121-29 et R.2311-9 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE);

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 de Simplification de la Vie des Entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « Loi 3DS » qui a mis fin à l'existence des Conseils de Territoire à compter du 1er juillet 2022;

Vu la délibération cadre n°URBA 001-12092/22/CM du Conseil de Métropole du 30 juin 2022 relative à la répartition des compétences relatives aux schémas des procédures d'élaboration et d'évolutions des documents d'urbanisme applicables sur la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la délibération n°2018_CT2_120 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018 relative à la définition des modalités de collaboration avec les communes ;

Vu la délibération n°URB 002-3841/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2018, relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aix (PLUi) à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation;

Vu la délibération n°URBA-001-14807/23/CM du Conseil de Métropole du 12 octobre 2023 approuvant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération n°URBA-002-14808/23/CM du Conseil de Métropole du 12 octobre 2023 relative à l'arrêt du projet du PLUi du Pays d'Aix ;

Vu le projet de PLUi du Pays d'Aix arrêté.

Monsieur le Maire reprend la parole et remercie Madame Marie SEDANO. Il rappelle que l'objet de la délibération n'est pas d'approuver le PLUi mais les modifications demandées par Venelles dans le cadre de l'enquête publique. Il rappelle que ces modifications sont essentiellement des erreurs matérielles et/ou de retranscriptions présentes malgré de nombreuses réunions de travail avec la Métropole Aix-Marseille Provence. La liste regroupe une vingtaine de points de précisions ou corrections à apporter, notamment dans le cadre des OAP afin que les projets de la commune, tant au niveau de la future gendarmerie que ceux dans la zone Madeleine Bonnaud puissent ensuite être menés à leur terme. Le document ainsi approuvé en Conseil municipal sera ensuite intégré aux résultats de l'enquête publique.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions. Madame Annie MOUTHIER souligne le fait que les conseillers d'opposition auront du mal à faire des propositions car ils estiment n'avoir pas été sollicités sur ce point et n'avoir reçu aucun document permettant de pouvoir travailler sur le sujet. Ils souhaitent demander des détails et passer la liste en revue. Madame FEUGA demande également quelques précisions, regrettant qu'il n'y ait pas eu de commission spécifique sur ces points. Monsieur le Maire rappelle que la concertation est portée par la Métropole Aix-Marseille Provence, pas dans toutes les communes mais par bassins de vie, périmètre auquel il va falloir s'habituer. Mesdames MOUTHIER et FEUGA se font préciser un certain nombre de points auxquels Monsieur le Maire répond lorsque l'historique est retraçable et facilement explicable : proposition d'élargissement du projet Centre-Ville, carte des hauteurs, nombre de places de stationnement prévues par m² construit... Il reprecise également ce qui tient des erreurs matérielles, de la clarté de la légende ou des détails et de la concordance des cartes.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de contribution de la commune de Venelles à l'enquête publique relative au projet de PLUi du Pays d'Aix qui figure en pièce annexe du présent rapport.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer, pour le compte de la commune, cette contribution dans le cadre de l'enquête publique précitée.

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 VOIX CONTRE : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

Intégralité des interventions à retrouver de 00:22:11 à 00:50:56 sur l'enregistrement mis en ligne.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire interrompt la séance pour laisser la parole au public et lui laisser la possibilité de poser des questions en rapport avec l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions sur les décisions du Maire auxquelles un certain nombre de précisions sont apportées suite aux questions des élus de l'opposition. Le prochain conseil est annoncé pour le 19 mars 2024. La séance est levée à 19h30.

Intégralité des interventions à retrouver de 00:50:57 à 01:05:01 sur l'enregistrement mis en ligne.



Le Maire de Venelles
Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
Membre du Bureau et Président de commission
à la Métropole Aix-Marseille-Provence
Arnaud MERCIER

Thibault DEMARIA
Secrétaire de séance
Conseiller municipal délégué
aux nouvelles technologies et Smart city

